



Contribution de Benjamin Sultan

Séance n° 16 : « 33 ans après, le point sur les trois conventions du sommet de Rio »

Académie des sciences d'outre-mer

Vendredi 5 décembre 2025

*Directeur de recherche à l'Institut de recherche pour le développement (IRD) au laboratoire
ESPACE-DEV à Montpellier.*

*« La convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques : 30 ans de
négociations, d'avancées et de défis persistants »*

Introduction

Depuis les premières alertes scientifiques dans les années 1970, le changement climatique s'est imposé comme l'un des défis majeurs du XXI^e siècle. En réponse à ces constats, la **Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC)**, adoptée en 1992 lors du Sommet de la Terre à Rio, a marqué le début d'un processus international visant à stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère. Trente ans plus tard, alors que les records de température se multiplient et que les émissions de GES continuent d'augmenter, il est essentiel de dresser un bilan des avancées, des échecs et des perspectives de cette convention. Cette présentation analyse les dynamiques, les enjeux et les limites de la CCNUCC.

1. Contexte scientifique et genèse de la CCNUCC

1.1. L'alerte scientifique : le rôle du GIEC

Dès les années 1970, les scientifiques alertent sur l'impact des activités humaines sur le climat. En 1988, le **Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)** est créé sous l'égide du PNUE et de l'OMM. Sa mission : évaluer, de manière objective

et méthodique, les risques liés au réchauffement climatique. Dès son **premier rapport en 1990**, le GIEC confirme que les émissions anthropiques de GES renforcent l'effet de serre naturel, provoquant un déséquilibre climatique.

1.2. L'effet de serre : un phénomène naturel perturbé

L'effet de serre est un mécanisme naturel permettant de maintenir une température compatible avec la vie sur Terre. Cependant, les activités humaines — combustion des énergies fossiles, déforestation, agriculture intensive — ont accru la concentration de GES (CO₂, méthane, etc.), amplifiant cet effet et entraînant un réchauffement global.

1.3. La réponse politique : la CCNUCC en 1992

Face à ces constats, la **CCNUCC** est adoptée en 1992 et entre en vigueur en 1994. Son objectif : « *stabiliser les concentrations de GES d'origine anthropique pour éviter des perturbations dangereuses du système climatique* ». La convention repose sur des principes clés :

- **Responsabilités communes mais différenciées** : reconnaissance des disparités entre pays développés et en développement.
- **Approche non contraignante** : obligation de soumettre un inventaire annuel des émissions, mais pas de limites imposées.

2. Les négociations climatiques : un processus complexe et inégal

2.1. La structure des COP : un millefeuille d'intérêts divergents

Les **Conférences des Parties (COP)**, réunies annuellement depuis 1995, sont le théâtre d'âpres négociations entre États aux intérêts souvent opposés. Les pays sont regroupés en blocs :

- **Annexe I** : pays développés, tenus de réduire leurs émissions et de financer l'action climatique dans les pays en développement.
- **Pays en développement** (dont la Chine, malgré son statut actuel de première émettrice).
- **Pays producteurs de pétrole** (OPEP, pays arabes), réticents à une transition énergétique.
- Petits États insulaires et pays les moins avancés, vulnérables aux impacts climatiques.

2.2. Une participation croissante, mais déséquilibrée

La participation aux COP a explosé, passant de quelques centaines de délégués en 1995 à plus de **20 000 participants** à la COP 30. Cependant, l'accès aux négociations reste inégal :

- **Société civile et peuples autochtones** : bien que présents, leur influence est limitée (seulement 360 autochtones admis en « zone bleue » à la COP 30).

- **Lobbyistes des énergies fossiles : 1 600 délégués** issus de l'industrie des combustibles fossiles ont accès aux négociations, contrebalançant les voix des acteurs non étatiques.

3. Les étapes clés des négociations climatiques

3.1. De Kyoto à Copenhague : des avancées limitées

- **Protocole de Kyoto (1997, COP 3)** : premier accord contraignant, imposant une réduction de **5 % des émissions** pour 37 pays développés entre 2008 et 2012. Cependant, les **États-Unis et la Chine** ne l'ont pas ratifié, limitant son impact.
- **COP 15, Copenhague (2009)** : échec relatif. L'**Accord de Copenhague**, non contraignant, fixe pour la première fois l'objectif de limiter le réchauffement à **+ 2 °C** et prévoit un financement de **100 milliards de dollars/an** pour les pays en développement à partir de 2020. Les divergences Nord-Sud et le manque de transparence minent les négociations.

3.2. L'Accord de Paris (2015, COP 21) : une rupture historique

L'**Accord de Paris** marque un tournant :

- **Objectif ambitieux** : limiter le réchauffement « bien en dessous de 2 °C » et « poursuivre les efforts pour le limiter à 1,5 °C ».
- **Contributions nationales (CDN)** : chaque pays soumet ses propres engagements de réduction des émissions, révisables tous les **5 ans**.
- **Universalité** : signé par **195 pays**, l'accord engage pour la première fois tous les États, y compris les pays en développement.

3.3. De Glasgow à Belém : des progrès mitigés

- **COP 26, Glasgow (2021)** : appel à accélérer la sortie des énergies fossiles et à rehausser les CDN.
- **COP 28, Dubaï (2023)** : premier accord mentionnant la « *transition hors des énergies fossiles* », sans calendrier contraignant. Création d'un fonds « *pertes et préjudices* » pour les pays vulnérables.
- **COP 30, Belém (2025)** :
 - **Avancées** : triplement du financement pour l'adaptation, plan d'action genre, fonds mondial pour les forêts.
 - **Reculs** : absence de mention de la sortie des énergies fossiles ou de l'arrêt de la déforestation. Les contributions nationales restent **peu ambitieuses**, et les **États-Unis** (2e émetteur mondial) sont absents des engagements forts.

4. Bilan climatique : un réchauffement toujours en hausse

4.1. L'objectif de + 1,5 °C : déjà dépassé ?

- **2024** marque un record : + **1,60 °C** par rapport à la période préindustrielle, dépassant temporairement la limite de + 1,5 °C.
- Les émissions de CO₂ continuent d'augmenter : plus de 1 000 milliards de tonnes émises depuis 1990, soit 41 % des émissions totales depuis la révolution industrielle.

4.2. Des trajectoires insuffisantes

Les projections du GIEC montrent que :

- Avec les **politiques actuelles**, le monde se dirige vers un réchauffement de + **3 °C** d'ici 2100.
- **Même avec les engagements actuels (CDN)**, les réductions d'émissions restent insuffisantes pour atteindre + 1,5 °C ou + 2 °C.
- **Scénarios optimistes** (neutralité carbone d'ici 2040-2050) nécessitent des réductions drastiques et immédiates, ainsi que des **émissions négatives** (capture et stockage du carbone), technologies encore incertaines et coûteuses.

5. Injustices climatiques et solidarité internationale

5.1. Une responsabilité historique inégale

- Les **pays développés** (Europe, États-Unis, Canada, Japon, Australie) sont responsables de **70 % des émissions historiques**.
- Les **pays les moins avancés** et les **petits États insulaires**, qui émettent peu, subissent les **impacts les plus graves** (sécheresses, montée des eaux, événements extrêmes).

5.2. Financement climatique : promesses et réalités

- **100 milliards de dollars/an** promis depuis 2009 (COP 15) n'ont été versés qu'en **2022**.
- 300 milliards de dollars/an prévus à partir de 2035 (COP 29), avec un tiers dédié à l'adaptation (COP 30).
- **Besoins estimés : 2 400 milliards de dollars/an** d'ici 2030 pour les pays en développement, soit **10 fois plus** que les engagements actuels.

5.3. Pertes et préjudices : une reconnaissance tardive

La création d'un fonds « *perles et préjudices* » à la COP 28 marque une avancée, mais son financement reste **insuffisant** et **non contraignant**.

6. Défis et perspectives pour l'action climatique

6.1. Sortir des énergies fossiles : un impératif non assumé

Malgré les appels répétés (COP 26, COP 28), la **sortie des énergies fossiles** n'est pas actée. La **COP 30** a même reculé sur ce point, sous la pression des pays producteurs de pétrole et des lobbyistes.

6.2. Renforcer les contributions nationales (CDN)

Les CDN actuelles sont insuffisantes pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Un mécanisme de révision ambitieux et contraignant est nécessaire, couplé à un soutien technique et financier pour les pays en développement.

6.3. Financement et justice climatique

- **Augmenter les flux financiers** : passer de 300 à 2 400 milliards de dollars/an pour répondre aux besoins des pays vulnérables.
- **Réformer les subventions aux énergies fossiles** (7 000 milliards de dollars/an en 2022) pour les réorienter vers les énergies renouvelables.
- **Intégrer la justice de genre** : les femmes et les populations autochtones, premières victimes du changement climatique, doivent être associées aux décisions.

6.4. Lutter contre la désinformation climatique

La **COP 30** a adopté une déclaration contre la désinformation climatique, un enjeu croissant pour maintenir la crédibilité des négociations et l'adhésion du public.

7. Synergies entre conventions : vers une gouvernance environnementale intégrée

La CCNUCC ne peut agir seule. Une **coordination renforcée** avec les autres conventions de Rio (biodiversité, désertification) est essentielle pour :

- Lutter contre la déforestation, responsable de 10 % des émissions mondiales.
- Protéger les écosystèmes, qui jouent un rôle clé dans la séquestration du carbone.
- Promouvoir des solutions intégrées, comme l'agroécologie ou la restauration des terres, bénéfiques pour le climat, la biodiversité et les communautés locales.

Conclusion : un bilan contrasté et des défis immenses

Trente ans après son adoption, la CCNUCC a permis des **avancées majeures** :

- La reconnaissance scientifique du changement climatique comme enjeu global.
- L'adoption de l'**Accord de Paris**, premier traité universel sur le climat.

- La mise en place de **mécanismes de transparence** et de **financement**, bien qu'insuffisants.

Cependant, les défis restent immenses :

- **Dépassement de l'objectif de +1,5 °C**, avec des trajectoires actuelles menant vers +3 °C.
- **Injustices climatiques** persistantes, entre responsables historiques et victimes du réchauffement.
- Manque d'ambition dans les engagements nationaux et résistance des énergies fossiles.

Face à ces constats, la **prochaine décennie sera décisive**. Les États doivent :

1. Rehausser radicalement leurs ambitions dans les CDN.
2. Mobiliser les financements nécessaires pour la transition et l'adaptation.
3. Intégrer pleinement les populations vulnérables et la société civile dans les décisions.
4. Coordonner les actions avec les autres conventions environnementales pour une approche systémique.

Références :

- GIEC. (2022). Sixième Rapport d'évaluation.
- CCNUCC. (1992, 2015, 2025). Textes des accords et décisions des COP.
- Brouillet & Sultan. (2025). Analyse des injustices climatiques.